

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'Utilité Publique

COMMISSION NATIONALE D'EDUCATION ET D'ACTIVITES CYNOPHILES

P.V. de la réunion du 14 octobre 2009 à AUBERVILLIERS.

Proposé à la décision du comité de la S.C.C. les paragraphes : A – B – C – D

Présents : Jean-Paul PETITDIDIER – Daniel SCHWARTZ - Serge FELIX – Annie TARDY – Serge RAFIN – Alexandre BALZER – Jean-Pierre GARCIA.

Début de la réunion : 10 heures.

Fin de la réunion : 17 heures 30.

A - BORDER COLLIE

Nous constatons depuis peu que certains éleveurs de Border Collie peu scrupuleux du standard, produisent des Border de 40 à 42 cm au garrot., pour leur permettre de concourir en Agility en catégorie B (chiens de 37cm à moins de 47cm) en Agility

Afin d'éviter une dérive nuisible à la race, la CNEAC propose que le Border Collie, quelque soit sa taille, ne puisse concourir qu'en catégorie C (chiens de 47cm et plus au garrot)

Cette mesure a déjà été prise en son temps par le Club du Schetland pour les mâles qui ne pouvaient concourir qu'en catégorie B.

B – JUGE FLYBALL :

Proposé Juges Qualifiés

Caroline MICHEAU, Auvergne, Bourdonnais, Velay, juge a transmis une demande, ainsi qu'un dossier complet qui lui permet de prétendre à être Juge « Qualifiée » en Flyball.

C - GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE :

Nous proposons :

Gilles AYMARD	67 rue Gustave Guerre 38450 – VIF aynard.gilles@neuf.fr 04.76.72.43.27
Eve MERPIT-GONON	Le Gunchet Nord 07100 – ST MARCEL LES ANNONAY eve.merpit@orange.fr 06 45 73 62 70
Patrick DALLIERE	4 route de la Bassellerie 35510 – SAVONNIERES p.dalliere@wanadoo.fr 02.47.50.04.11
Yannick TOINEN	5 Saint Patern 22200 – SAINT AGATHON yannick.toinen@wanadoo.fr 02.96.44.94.01

D - GROUPE DE TRAVAIL CANICROSS :

Nous proposons :

- **Alain TISSIER** : Responsable de groupe :
60 allée des Rivalettes – 18 230 SAINT DOULCHARD
02 48 02 07 48 – 06 98 25 66 39
alainjm.tissier@aliceadsl.fr
- **Catherine OBEUF**

14 rue des Prés – 59320 EMMERIN

03 20 38 45 99 – 06 73 75 41 48.

catherine.obeuf@9online.fr

- **Alain VELAY**

Chemin des Gilles – 26740 SAVASSE

04 75 90 08 01.- 06 77 27 11 60

avelay@wanadoo.fr

E - LES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL : La commission souhaite une simplification de tous les documents qui parviennent au secrétariat ceci afin de faciliter leur lecture et interprétation. Les textes seront faits sur Word sans recherche graphique ou de mise en pages et enregistrés en (.doc) sans verrouillage. Toutes présentations comportant des logos, des images, des mises en page complexes sont à proscrire. Toutes les pièces annexes seront incorporées au document principal. Le texte sera tapé en corps 12 en caractère Arial ou Helvetica.

F - CONVOCATION : Monsieur Eric FERON du Club d'Education Canine de Brocéliande à Ploërmel, Société Canine Bretagne. Convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception a par mail indiqué qu'il lui était impossible d'être entendu ce jour pour des raisons de santé. La commission suspend ses demandes de licences 2010 dans l'attente de le rencontrer pour statuer.

G - La SACEM : Pour tous les concours d'Obérythmée mentionnés au calendrier 2009 la facture de la SACEM est réglée par notre partenaire, la Société EUKANUBA.

H - EQUIVALENCE CUN / CNEAC : Le Président Jean-Paul PETITDIER et le Président de la CUN Daniel SCHWARTZ sont d'accord pour mettre au point les équivalences concernant les différents stages CNEAC/CUN, au cours d'une réunion qui reste à programmer.

I - STAGES MOFAA: Dans le cadre du renforcement de la loi du 6 janvier 1999. Le Président d'un club qui a un terrain conforme à la réglementation peut faire une demande d'habilitation de son club et de ses moniteurs volontaires à la Préfecture de son département, pour pouvoir organiser la journée de formation nécessaire à l'obtention du (permis de détention).

La SCC a prévu la mise en place en France de 40 stages dont 34 en métropole et 6 dans les Domtom réservés aux moniteurs volontaires à la formation des maîtres.

Un protocole de présentation des stages sur power point a été préparé par Alexandre BALZER. Un document papier l'accompagnera.

Un courrier explicatif sera expédié par la SCC. aux régions et aux clubs pour le stage MOFAA..

TABLE DES MATIERES :

- Annexe N° 1 : Convention pour les finales.
- Annexe N° 2 : Groupe de Travail EDUCATION.
- Annexe N° 3 : Groupe de Travail JUGES.
- Annexe N° 4 : Groupe de Travail HANDI.
- Annexe N° 5 : Groupe de Travail CHIENS VISITEURS.
- Annexe N° 6 : Groupe de Travail OBERYTHMEE.
- Annexe N° 7 : Groupe de Travail FLYBALL & FRISBEE.
- Annexe N° 8 : Groupe de Travail FORMATION.
- Annexe N° 9 : Groupe de Travail INTERNET.
- Annexe N° 10 : Groupe de Travail ATTELAGE.
- Annexe N° 11 : Groupe de Travail AGILITY.
- Annexe N° 12 : Groupe de Travail CANICROSS.

ANNEXE N° 1

CONVENTION POUR LES FINALES : La convention d'organisation et de gestion d'une finale vue à la réunion sera expédiée au comité d'organisation des finales 2010.

Il est prévu un allègement de ce document où seul doit figurer les renseignements administratifs. Il y sera joint le cahier des charges que chaque Groupe de Travail doit préparer et présenter à la commission pour aval.

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE GESTION D'UNE FINALE.

A - CONDITIONS GENERALES :

1 - Introduction :

La présente « convention », destinée à l'organisation des grandes manifestations gérées par la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles, a pour objectif de répondre à un besoin d'informations administratives et techniques. Les différentes modalités proposées visent essentiellement à améliorer la gestion de l'ensemble de cet événement cynophile.

Ce document peut évoluer en fonction de l'actualité de chaque discipline.

La CNEAC a nommé comme représentant CNEAC/Comité d'Organisation, pour chaque discipline le responsable du Groupe de Travail National concerné par la discipline. Il est à la disposition des organisateurs et peut les aider dans tous rouages de l'organisation des finales. Sa mission est de les accompagner dans leurs démarches.

2 – Candidature :

Première étape :

Nos différentes finales sont organisées par des canines régionales affiliées à la S.C.C. ou par un ou des clubs mandatés par la régionale.

- Les organisateurs envoient la demande officielle, signée par le Président de la Société Canine Régionale, avec les indications sur le site proposé, au responsable du Groupe de Travail concerné et au Président de la CNEAC, pour avis de la Commission.
- Sur cette demande, la Société Canine Régionale ou le club mandaté, précise la composition du « Comité d'organisation » et joint un RIB où sera virée la subvention d'organisation de 4000€ .
- L'avis favorable est soumis à l'approbation de la CNEAC. Il est adressé par courrier au Président du Comité d'organisation. Le nom du délégué CNEAC/Organisation y sera mentionné.

Deuxième étape :

- Le comité d'organisation fait parvenir toutes les indications utiles sur la manifestation au délégué CNEAC/Organisation :
 - o Plan de situation.
 - o Plan d'accès routier.
 - o Plan général du site comprenant le plan des terrains, des parkings, des stands commerciaux envisagés.
 - o Des photos valorisantes du site, des abords, etc....
 - o La liste des hôtels et campings proches.
 - o Et toutes indications et commentaires régionaux.

Toutes ces informations transmises par mail, seront mises en lignes sur le site de la CNEAC.

Troisième étape :

- Le délégué CNEAC/Organisation fera parvenir au comité d'organisation la liste des personnes qui seront présentes avec les indications de leurs besoins en hôtellerie et restauration.

- Le délégué CNEAC/Organisation, présentera le cahier des charges de la manifestation qu'il fera signer. Ce cahier des charges établi pour faciliter le travail des organisateurs doit comporter les indications des structures nécessaires à la mise en place et au déroulement harmonieux de la manifestation.

3 – Comité d'Organisation : Ils ont en charge la constitution d'une équipe capable d'assumer la répartition des tâches.

Il est composé de :

- Un Président.
- Un Secrétaire.
- Un responsable du budget.
- Des administrateurs :

Il veillera à ce que toutes les dispositions légales, administratives et techniques soient observées et que toutes les autorisations soient obtenues.

Dès la confirmation d'acceptation de la candidature :

- Le comité d'organisation s'engage à tout mettre en œuvre afin d'assurer la réussite de la manifestation conformément à la présente convention et au cahier des charges.
- En cas de défection du site, il s'engage à trouver un autre site aux mêmes dates.
- Le comité d'organisation peut contacter le responsable du Groupe de travail concerné chaque fois que cela semblera nécessaire.
- À la demande du responsable du Groupe de Travail un compte-rendu lui sera transmis sur l'évolution des démarches et mise en place.

4 – Démarches Officielles effectuées par le comité d'organisation :

- Autorisation de la Direction Départementale des services Vétérinaires.
- Déclaration à la Mairie.
- Licence pour la vente des boissons.
- Déclaration aux services de Police ou de Gendarmerie.
- Souscription d'une assurance spécifique couvrant la manifestation.

5 – Communication et publicité effectué par le comité d'organisation :

Entreprendre toutes les démarches publicitaires auprès des médias radios et télévisions, de la presse spécialisée et locale, des différents sites Internet : SCC – CNEAC, des Régionales, clubs, Groupe de travail et des divers sites spécialisés dans la cynophilie.

B - ORGANISATION GENERALE :

Le site :

Une préférence sera donnée à un site, offrant une distance de trajet raisonnable pour tous les participants, avec des parties ombragées pouvant servir de parking pour les voitures des concurrents, ou pouvant offrir une zone ombragée pour les abris des chiens.

Assurance : Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles afin que les bénévoles, le personnel participant à l'organisation soient couverts par une assurance ainsi que les publics et les différents matériels et équipements.

Le Fléchage : le fléchage de la manifestation doit être le plus précis possible pour guider les participants et le public. Il sera fait avec les panonceaux du sponsor principal.

La décoration générale :

- Sur tout le site et les espaces d'évolution, elle sera faite à l'aide des banderoles fournies par la CNEAC.
- Ces banderoles seront expédiées sous la responsabilité du délégué CNEAC/Organisation.

- Seules ces banderoles seront admises sur le site de la manifestation. Il sera permis la mise en place de bâches publicitaires ornant les stands commerciaux.

Parking :

Officiels et concurrents :

- Une préférence sera donnée à la régionale qui proposera des possibilités de parking ombragé pour accueillir les véhicules avec les chiens.
- Il offrira un nombre de places importantes pour éviter les encombrements.

Visiteurs :

- La superficie de parking doit être suffisante en fonction des visiteurs attendus.
- Un service d'ordre assurera le rangement rationnel des véhicules.

Accueil :

Jury, officiel et concurrents :

- L'entrée est gratuite pour les juges, les concurrents et tout représentant officiel de la cynophilie (et un accompagnateur).

Visiteurs :

- L'accès à la manifestation peut être payant ou gratuit (gratuit pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans minimum).

Les dossards ou brassards :

- Les dossards doivent porter la mention SCC avec l'indication du nom de la finale.
- Les brassards doivent comporter des chiffres suffisamment visibles.
- La distribution commencera la veille de la manifestation.

Programme :

Éditer un programme qui comprendra :

- Le déroulement de la manifestation (horaires de passage, terrains, catégorie).
- Les logos de la SCC, de la CNEAC et de la régionale accueillante devront figurer obligatoirement sur la première de couverture.
- La quatrième de couverture sera réservée au partenaire principal.
- La liste du Jury.
- La liste des concurrents (fichier fourni par le responsable informatique de la CNEAC).
- Les mots du Président de la SCC, de la CNEAC, du Président de la canine accueillante, des élus locaux.
- Seront mentionnées les informations sur la SCC et la CNEAC : Indications de leurs sites.
- La liste ou les publicités des partenaires, sponsors et donateurs.

Le partenaire principal :

- Il sera sollicité par la CNEAC qui établira avec lui les modalités de sa participation. Ces modalités seront expédiées aux organisateurs pour prise en compte.

Village des commerçants :

- Les organisateurs démarcheront et installeront à l'intérieur du site des stands commerciaux. Le prix de location de ces stands est laissé aux directives des organisateurs. Il doit être justifié par la surface occupée, le nombre de participants et de visiteurs.
- Ces stands commerciaux ne doivent pas être en contradiction avec le contrat de notre partenaire principal.
- Il est conseillé d'inviter et d'offrir un emplacement gratuit aux clubs de races, à la presse spécialisée et locale, aux associations de défense animalière.
- Prévoir un stand avec branchement électrique pour la CNEAC. Ce stand peut servir de secrétariat général d'organisation, il comportera une présentation des activités de la CNEAC, le responsable CNEAC installera les éléments en sa possession.

- Le fournisseur des obstacles ou du matériel pour la finale disposera gratuitement d'un stand de présentation de ses produits.

Sanitaires :

- Les installations sanitaires seront convenables, en nombre suffisants et entretenues, ouvertes au public.

Propreté du site :

- Le site sera entretenu durant le déroulement de la manifestation.
- Les sacs-poubelles devront être disposés sur tout le site.
- Les sacs de déjections canines devront être remis aux concurrents.

Tribunes :

- La CNEAC donnera une priorité au site avec des tribunes. Si le site proposé ne dispose pas de tribunes, il peut y être installé des tribunes modulables tout en veillant aux règles de sécurité dans ce domaine.

Secrétariat d'information générale :

- Il doit y avoir un secrétariat d'information générale. Ce secrétariat tenu par l'organisation sera à l'écoute de toutes les demandes des concurrents et des visiteurs.
- Prévoir plusieurs panneaux d'affichage pour les informations et les résultats.
- La sonorisation générale peut y être installée.
- Il sera décoré par le responsable CNEAC avec du matériel présentant les activités de la CNEAC.

Secrétariat informatique :

- C'est le domaine du responsable informatique de la CNEAC. Il sera installé à proximité de l'événement au calme.
- L'accès à toutes personnes doit être interdit. Seul le responsable des Juges qui doit vérifier avant l'affichage les résultats peut y accéder.

Secrétaire du juge :

- Il faut prévoir une personne formée à cette fonction. Elle préparera en accord avec le responsable des juges de la CNEAC les feuilles de terrains.
- Ces feuilles doivent être de couleur différente suivant les catégories. Ceci dans le but de faciliter le travail de centralisation informatique et de recherches éventuelles.
- Le responsable du GT de la discipline assurera le contrôle des feuilles de résultats qui seront affichées en fin de passage de la catégorie sous sa responsabilité.

Sonorisation :

- Prévoir une sonorisation équipée d'un micro H.F. sur chaque terrain et d'une sonorisation générale d'information qui peut être installée dans le stand secrétariat général.

Podium :

- Il doit être stable et suffisamment grand pour accueillir les vainqueurs et leurs chiens. Le sigle de la CNEAC tiendra une place prépondérante...

Les récompenses offertes par la CNEAC :

- Voir avec le responsable Serge RAFIN pour les coupes et les Trophées SCC

Service Médicale :

- La présence d'un médecin ou d'un poste de type Croix-Rouge est obligatoire.

Service Vétérinaire :

- Prévoir la présence d'un vétérinaire. Il est conseillé de commencer les contrôles des chiens à la distribution des dossards le vendredi.
- Avoir au secrétariat d'information l'adresse et le téléphone du service vétérinaire de garde ou le plus proche.

Restauration buvette :

- La restauration et la ou les buvettes sont à prévoir sur place pour les participants et les visiteurs.
- Les tarifs pratiqués devront être raisonnables et supportables pour tous les participants. La buvette et la restauration doivent rester des lieux de rencontres et d'échanges privilégiés et conviviaux.
- Des tables, chaises ou bancs seront mis à disposition des consommateurs. Ils doivent contribuer à la convivialité de l'organisation.

Jury de la finale :

- Une salle ou un emplacement calme doit être mis à disposition le vendredi en fin de journée pour permettre au responsable des juges de réunir le jury de la finale.

C - INFORMATION – COMMUNICATION :

Le responsable informatique CNEAC de la finale fera parvenir au comité d'organisation 3 semaines avant la finale la liste des sélectionnés remplissant les conditions de participation.

Invitations : Le comité d'organisation adressera les invitations 2 semaines avant la finale, au Jury, aux officiels cynophiles, aux élus locaux, aux membres de la CNEAC, ces documents devront comporter :

- Un plan précis d'accès au site.
- Les coordonnées, adresse, téléphone de l'hôtel où les chambres sont réservées.
- Les horaires de la finale.
- Une enveloppe qui pourra leur être remise à l'arrivée comprenant : le badge, le parking officiel, les tickets de restauration et de boissons pour la durée de la finale.
- Les coordonnées téléphoniques des responsables et tous les renseignements jugés utiles par l'organisateur.

Le Jury :

- Il est choisi par la CNEAC.
- Il est convoqué par le responsable des Juges.
- La CNEAC remboursera aux organisateurs les indemnités kilométriques les frais hôteliers et ceux de restauration du jury de la manifestation.

Nota : Il est indispensable que les organisateurs travaillent en étroite collaboration avec le délégué CNEAC/Organisation.

D – ACCUEIL DES OFFICIELS :

Le comité d'organisation organisera l'hébergement et la restauration des officiels Cynophiles de la veille jusqu'au lendemain matin de la manifestation.

Liste des Officiels Cynophiles :

- Le Président de la SCC ou son représentant.
- Le Président de la CNEAC.
- Le Président de la Sté Canine Régionale organisatrice.
- Le délégué de la CNEAC auprès du comité d'organisation. (le responsable du GT concerné).

- Le secrétaire général de la CNEAC.
- Et les membres de la commission CNEAC.

Nota 1 : *Seuls les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du Président de la CNEAC et du délégué CNEAC organisation seront pris en charge par l'organisation. Pour les autres membres de la commission leurs frais seront remboursés aux organisateurs par la CNEAC.*

Nota 2 : Le comité d'organisation prendra en charge l'hôtellerie et la restauration de la Société qui met à la disposition de l'organisation 2 parcours complets d'agility.

Hébergement restauration : Les organisateurs prévoient les réservations hôtelières et la restauration de tous les membres de la CNEAC présents et de tous les membres du groupe de travail « Grands événements de la CNEAC ».

Pour la restauration, l'organisateur présentera une facture globale à la SCC/CNEAC en fin de manifestation. Cette note sera acquittée par la CNEAC dans les plus brefs délais.

Nota 2 : Les journalistes de la presse cynophile doivent être contactés par les organisateurs qui pourront, s'ils le souhaitent pourvoir à leur restauration.

E – MODALITES FINANCIERES :

POUR LE COMITE D'ORGANISATION :

Le comité d'organisation fera parvenir au secrétariat de la CNEAC le RIB où doit être viré la subvention d'organisation de **4000€**.

La totalité des excédents de la manifestation restera acquise à la régionale organisatrice ou au(x) club(s) mandaté(s) par elle.

Attention : Le personnel du Groupe de travail Grands Evénements peut être différent suivant la finale. Il faut voir avec le délégué CNEAC/Organisation qui vous donnera la liste des personnes qui seront présentes.

POUR LA CNEAC :

Les frais d'inscriptions à la finale sont adressés par les CTR, au responsable informatique de la CNEAC. Les chèques libellés à l'ordre de la SCC accompagneront les dossiers de sélection à la finale avec la disquette du sélectif.

F – IMPORTANT :

Le protocole d'ouverture et de clôture de la finale doit être à la hauteur de l'événement, allocutions, défilés, podium, hymne national, récompenses, éventuellement folklore local ou démonstration diverses dans l'attente de la remise des prix.

Le respect mutuel entre tous les acteurs, le dévouement de tous nos bénévoles, doivent participer à la réussite de la finale.

Ils offriront une image valorisante de la discipline et de la Cynophilie en général.

G – MODALITES D'ORGANISATION :

Le responsable du Groupe de Travail sera le délégué « CNEAC/organisation » il fera parvenir aux organisateurs le « **cahier des charges** » de la manifestation. Ce cahier des charges sera établi dans le but d'aider l'organisation. Il comprendra les paragraphes suivants :

- Les participants.
- Les espaces d'évolutions avec indications des dimensions, nature du sol, etc....
- Les obstacles, ou le matériel.
- Les personnels indispensables à une bonne organisation.
- Le chronométrage,
- L'indicateur de départ pour le Flyball.

- La sonorisation.
- Les dossards ou les brassards.
- Les récompenses.

Bon pour accord :

Le : à :

Nom et signature du Président
de la Sté Canine accueillante.

Nom et signature du Président
de la CNEAC ou du délégué.

ANNEXE N° 2

GROUPE DE TRAVAIL EDUCATION :

1a - Stage « Ecole du Chiot de la S.C.C. » : René VILLELA responsable du G.T. doit mettre en place la réunion qui se tiendra les 23 et 24 janvier 2010 à la SCC. Cette réunion sur l'école du chiot en partenariat avec la société Royal Canin doit rassembler les bonnes volontés désireuses de s'investir dans la mise en place de cette nouvelle formation.

1b - RAPPORT D'ACTIVITE AU 9 OCTOBRE 2009.

Par René VILLELA.

Deux pôles d'activités dominant les occupations du GTE structuré en juin dernier : **le CAESC** dont je m'occupe directement et l'avènement de « **L'Ecole du Chiot de la SCC** » qui mobilise toute une équipe dévouée et performante ayant pris désormais sa vitesse de croisière.

1c - Si le CAESC est rentré dans une phase active depuis deux ans, il n'en demeure pas moins que la relation directe mise en place avec les clubs, sans contrarier le travail des CTR, favorise dans certaines régions la communication et un gain de temps appréciable permettant d'organiser rapidement et dans de meilleures conditions des séances de CAESC.

Pour revenir à sa première mission concernant l'éducation, le renforcement de la relation entre les propriétaires qui ont fait l'effort d'éduquer leur chien et les moniteurs qui se dévouent à la cause canine, par arriver, ainsi, à une préparation valorisante témoignant de la volonté de la SCC et de la CNEAC de s'impliquer dans la formation et l'information canine.

Le jeu des questions /réponses mis au point ces dernières années sera définitivement actualisé avec les dernières dispositions législatives et mis à la disposition des CTR et des Clubs organisateurs.

1d - « L'Ecole du Chiot de la SCC » mobilise le GTE, « Avez-vous inscrit votre chiot à l'Ecole » rassemble le réseau de prospection de la Société Royal Canin.

Deux slogans complémentaires et significatifs d'un partenariat et d'une volonté commune de mettre en avant l'éducation canine précoce que l'on prêchait à une échelle modeste depuis la naissance de l'Ecole du Chiot en Mars 2002 à Carcassonne.

L'aventure de « l'Ecole du chiot de la SCC » a démarré le 20 juin, depuis le campus Royal Canin d' Aimargues, devant une assemblée debout applaudissant à tout rompre un projet attendu, une orientation valorisante, en relation directe avec les connaissances et l'approche nouvelle du chiot.

Le GTE renforcé par les venues de Madame Corinne MARTIN, Madame Maryvonne MAHLER, Monsieur Guillaume DUBLANCHE et Monsieur Jean-Claude NAVARRET prenait son essor avec détermination, avec l'handicap de la période des vacances, pour entreprendre les démarches des demandes de certification, **totalisant, le 6 Octobre, 131 clubs** bénéficiant désormais du label d'un encadrement compétent qualifié par la plaque d'identification qui sera prochainement remise « **Ce Club est habilité Ecole du Chiot** ».

1e - Bravo et merci Mesdames et Messieurs les Membres du GTE pour ce résultat encourageant !

131 clubs habilités sur les 255 répertoriés par CTR en avril dernier exerçant l'activité « Ecole du Chiot » nous laisse logiquement une marge de manœuvre conséquente mais également beaucoup d'interrogations après l'analyse établie au fil de ces trois mois d'activité.

En effet, 25 régions seulement ont répondu favorablement à l'enquête, des départements entiers ne sont pas listés, des clubs s'octroyant l'activité Ecole du Chiot, avec à leur actif une expérience, n'ont pu répondre aux sollicitations des membres du GTE, quand on leur a demandé de réunir trois conditions élémentaires de certification :

Un moniteur ayant suivi le stage Ecole du Chiot ; posséder une zone délimitée Ecole du Chiot aménagée ; assurer au moins une séance par semaine pour les chiots.

Cette situation fâcheuse ne peut nous empêcher de porter des jugements sur certaines listes établies.

La collaboration étroite prônée à la réunion du 19 Juin à LUNEL avec les CTR devrait nous amener à rétablir cette situation, à moins que l'Education n'intéresse pas les compétiteurs trop pris par leurs spécialités sportives ce qui serait une erreur à une époque où les pensionnaires des Ecoles du Chiot avec une éducation précoce seront les compétiteurs de demain...

En matière de stratégie le GTE va désormais s'intéresser à quelques retardataires, mais surtout à d'autres clubs qui se sont manifestés, pratiquants des disciplines de la CNEAC ou de la CUN, En cette période favorable pour le concept Ecole du Chiot avec des articles de presse, une bonne perception de notre action par le monde cynophile, une présence de qualité des membres du GTE aux grandes manifestations, Championnat de beauté, Nationale de la SCBA, animation et promotion au parc Floréal pour ANIMO EXPO ainsi que par l'organisation de stages favorisée par la fonction de Formateurs de la plupart des membres du GTE à SAINTE EUPHEMIE, NARCASTET et TRESSES .

Une réflexion devrait être menée sur le coût actuel des stages qui amènera des difficultés d'organisation et par voie de conséquence du développement des Ecoles du Chiot, par manque de moniteurs, avec seulement 304 euros d'aide du partenaire pour faire face aux frais des formateurs, et, en particulier des vétérinaires, rémunérés, comme de droit, qui demeurent peu nombreux, et mal répartis géographiquement.

Les membres du GTE participent également au remaniement **du livret «Ecole du Chiot »** créé en 2002 par messieurs Jean-Pierre GARCIA, Serge FELIX et René VILLELA, en traitant :

Les Exercices : Madame Corinne MARTIN,

La partie Accueil du chiot et test de comportements : Madame Maryvonne MAHLER,

La Socialisation : Monsieur Guillaume DUBLANCHE,

La partie démarrage de section : Jean-Claude NAVARRET.

Au programme pratique Ecole du Chiot manque la banane ventrale portant l'inscription « Ecole du Chiot de la SCC » en négociation par la société Animo-concept qui ne peut actuellement la fournir à un prix raisonnable. Par contre cette société offre à chaque membre du GTE un gilet personnalisé GTE en signe de coopération au projet « Ecole du chiot de la SCC ».

« L'Ecole du Chiot de la SCC » représente une grande aventure qui va modifier le comportement des chiens et des maîtres avec la participation active d'un GTE engagé !

1f - PRECIS ECOLE DU CHIOT

2002 : *Mars : Naissance de l'Ecole du Chiot en Mars 2002 au Club Canin Carcassonnais en présence de René VILLELA, Jean-Pierre GARCIA, Serge FELIX, Jo ORTEGA.

***6 septembre 2002** Mise en place officielle à SAINT MARTIN DE CRAU de l'Ecole du Chiot en présence de personnalités cynophiles et politiques.

Jean-Paul PETIDIDIER déclare : « Nul doute que l'Ecole du Chiot va modifier dans les années à venir le comportement de nos chiens, de nos maîtres et donner au club une reconnaissance nationale ».

2002 : Livret Ecole du Chiot élaboré par René VILLELA, Jean-Pierre GARCIA, Serge FELIX.

Formation De 2004 à 2008 la CNEAC a formé 833 moniteurs Ecole du Chiot en 24 Stages.

Impératifs Nous sommes concernés pour développer une meilleure image du chien, par la Formation des maîtres et l'Education des chiots.

Constat

900 000 chiots sont mis chaque année sur le marché français. 5000 sont inscrits à l'Ecole du Chiot ! Soit – 0,5%

L'action du GTE

Action du GTE répartie par zones géographiques :

Mme Corinne MARTIN : Zone Nord-Est

Mme Maryvonne MAHLER : Zone Nord-Ouest

Mr Guillaume DUBLANCHE : Zone Sud-Est

Mr Jean-Claude NAVARRET : Zone Sud-Ouest

But :

« Promouvoir les valeurs éducatives de la CNEAC sur les secteurs géographiques attribués aux membres du GTE, avec une action immédiate en faveur du développement de « l'Ecole du Chiot de la SCC » ;

Assurer une action en relation directe avec les CTR et les Délégués en Educations régionaux.

Ce Groupe de Travail offre toutes les qualités requises pour donner de l'élan ,veiller au bon déroulement des actions proposées, faire remonter les initiatives intéressantes en faveur de nos préoccupations et du chien en général ». René VILLELA. (LUNEL 19 Juin 2009)

Habilitation des Ecole du Chiot de la SCC :

Sous proposition de GTE et accord de la CNEAC le club accède au rang de club habilité et reçoit une plaque distinctive « Ecole du Chiot de la SCC».

Objectifs des partenaires

*SCC : accroître la légitimité sur le chien, dès la période de croissance.

*CNEAC : Eduquer les chiots depuis l'acquisition jusqu'à la confirmation.

*ROYAL CANIN : Assurer une alimentation nutritionnelle pendant la période de croissance.

Moyens d'Action :

Groupe de Travail Education :

Certification, habilitation des clubs, diplôme Ecole du Chiot de la SCC, actualisation du livret de

2002, proposition de stages...

Société Royal Canin :

*Slogan « *Avez-vous inscrit votre Chiot à l'Ecole* »

- *Faire connaître les Ecoles du Chiot de la SCC (Communication, actions auprès des éleveurs, des vétérinaires, des médias, des Clubs habilités Ecole du Chiot par la CNEAC, implication des 60 représentants de la Société Royal Canin)
 - *Participation en partenariat aux formations Ecole du Chiot à hauteur de 304 euros
 - *Fournitures aux clubs habilités d'affiches de flyers de totems.
 - *Compagne nutritionnelle.
 - *DVD de « Présentation et de vulgarisation Ecole du Chiot de la SCC » tourné en Mars 2009 au Club Canin Carcassonnais.
 - *Action commune pour le championnat de France des chiens de Race, les 14 et 15 Juin 2009 à Paris: Stand commun, démonstrations avec la participation active et appréciée de Mme Corinne MARTIN et de ses amis de la région du Nord.
- Passage bref, mais retenu des téléspectateurs, aux informations de France 2, le 14 Juin (Patrick PAILHAS, René VILLELA).

Précision :

« Les Ecoles du Chiot de la SCC » ne sont pas rattachées à un partenaire unique. Les clubs gardent la liberté d'avoir des relations commerciales avec d'autres sociétés de Pet-food.

1g - Rencontre des Formateurs Ecole du Chiot de la SCC du 20 juin à Aimargues : fin

Remerciements chaleureux par une ovation soutenue des stagiaires debout, devant les Instances de la CNEAC et les partenaires, réunis pour lancer ce qui est devenue une nécessité, depuis 2002, par l'évolution du savoir et de la nouvelle approche du chiot : « l'Ecole du Chiot de la SCC ».

« La croisade de l'Ecole du Chiot de la SCC est bien lancée à un moment où les réflexions et les mesures sur le chien restent plus que jamais d'actualité. Elle ne peut laisser indifférent le Ministère dont nous dépendons, les régionales, les clubs, les propriétaires, les associations canines, les associations de défense des animaux, les médias, sur une évolution en faveur de l'éducation précoce et rationnelle, favorisant le développement comportemental harmonieux du Membre de la Famille, qu'est devenu, le chiot, au fil des années, pour atteindre le statut du Chien Citoyen de demain »

Nota : Deuxième Rencontre des formateurs Ecole du Chiot de la SCC, au Siège de la SCC, prévue, les 23 et 24 Janvier 2010.

ANNEXE N° 3

LES JUGES :

A – FORMATION DES JUGES :

Agility :

Pour la session de formation 2008/2009.

Cinq élèves- juge avaient suivi avec succès les formations préliminaires spécifiques à la discipline. Lors de l'examen passé à la S.C.C. en juin, l'un des élèves s'est vu contraint de repasser ce contrôle pour poursuivre sa formation et faire ses assessorats. Sa note ayant été inférieure à 13 (comme prévu par le règlement des juges.)

Quatre de ces élèves juges sont actuellement dans leur période d'assessorats et devraient terminer ceux-ci pour la fin Octobre ; début Novembre au plus tard.

B - CONVENTION D'ORGANISATION

d'un Week-end de Formation d'Elèves Juges en Agility

Cette convention est établie pour fixer les règles entre la C.N.E.A.C., responsable administratif de la S.C.C. et le Club Canin :, Responsable technique et hôte d'un stage de formation des élèves-juge en Agility, dans le cadre de l'organisation d'un concours double.

Le Club canin accueillant le stage de formation de juges met à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement de la session.

* **Durant la durée du stage** : Du vendredi soir au Dimanche soir ; le club prévoit l'hébergement (hôtel et restauration) le plus proche possible de l'évènement, pour les juges chargés de la formation ainsi que pour les stagiaires qui en éprouveraient le souhait.

* **Le Samedi** : Il met à disposition les moyens techniques essentiels pour un parfait déroulement de la partie théorique du stage.

- Une salle de réunion permettant de recevoir de 10 à 15 personnes.
- Les accessoires nécessaires au confort d'un stage théorique. (chaises – tables – tableau – etc.)

* **Le Dimanche** : Il organise un concours d'Agility comprenant deux parcours avec deux juges.

- il accepte que les jugements des épreuves organisées dans le cadre de ce concours soient effectués par les élèves-juge, sous le contrôle et la responsabilité des juges chargés de la formation.

La C.N.E.A.C. prend en charge :

En ce qui concerne les juges chargés de la formation.

- Les indemnités kilométriques.
- Les frais d'hôtel et de restauration du Vendredi soir et du Samedi midi.

Le Club Canin accueillant prend en charge :

- Les frais d'hôtel et de restauration du Samedi (soir) et Dimanche (midi et soir) des juges formateurs.
- Les frais de restauration du Dimanche midi pour les élèves-juges.

Les élèves juges assurent l'ensemble des frais dépendants du stage et notamment leur hébergement et leur restauration, à l'exception du repas du dimanche midi qui sera pris en charge par les organisateurs du concours.

C - CANDIDATURES à la FORMATION D'ELEVES JUGE AGILITY Session 2009 - 2010

- Mademoiselle Mélanie THEAULT

PAYS de LOIRE - Pratique l'Agility depuis 1996

- Monsieur Fabrice RATAJSKI

LANGUEDOC-ROUSSILLON - Pratique l'Agility depuis 1994

- Monsieur Kévin LE TOUX

ILE de FRANCE - Pratique l'Agility depuis 2000

- Monsieur Jean-Marc CHASSAGNE

RHONE-ALPES - Pratique l'Agility depuis 2001

- Monsieur Eric COURANT

QUERCY-ROUERGUE - Pratique l'Agility depuis 1989

- Madame Annie DUCHEMIN

ILE DE FRANCE - Pratique l'Agility depuis 1999

- Mademoiselle Floriane FEVRIER

PICARDIE - Pratique l'Agility depuis 2007
- **Madame Dominique MATHIEU**
LORRAINE - Pratique l'Agility depuis 1995

Les stages de formation des élèves juge (Agility).

- 14 & 15 Novembre - stage théorique à St Doulchard (18)
- 5 & 6 Décembre - stage théorique à St Doulchard (18)
- 20 & 21 Février - Stage dans le cadre d'un concours à Cholet (49)
- 20 & 21 Mars - Stage dans le cadre d'un concours à Montrond Les Bains (42)
- 17 & 18 Avril - Stage dans le cadre d'un concours à Vichy (03)

Les clubs concernés m'ont fait part de leur accord.

Frisbee :

Question : Après la sortie d'un règlement lié aux compétitions de « Frisbee » il serait intéressant de pouvoir mettre en place un stage de formation d'Arbitres de cette discipline.

Ce stage pourrait être ouvert à tous les juges rattachés à la C.N.E.A.C.

Gilles SENTOST se propose de mettre en place cette formation et d'en assurer le déroulement.

Réponse de la CNEAC : Voir avec Gilles SENTOST qui a en charge le Frisbee.

QUALIFICATION des JUGES :

Agility :

Juges Formateurs.

Ils viennent étoffer le groupe de Formateur en Agility :

Didier TIMMERMANS.

Dominique DREYER

David POWELL

Jean-Luc GENOT

Flyball :

Juges Qualifiés

Caroline MICHEAU, juge Flyball a transmis une demande, ainsi qu'un dossier complet qui lui permet de prétendre à être Juge « Qualifiée » en Flyball.

JUGEMENTS :

Sélectifs :

Question : Des demandes de jugements, auprès de juges stagiaires, ont été effectuées de la part d'organisateur de sélectifs et plus particulièrement le « sélectif du Trophée par Equipe »

Ce principe n'est pas conforme au règlement des juges, aussi, dans ce cas, quelle attitude devons-nous prendre tant envers les organisateurs qu'envers les juges stagiaires concernés ?

Réponse de la CNEAC : *Seuls les juges qualifiés sont habilités à juger un sélectif ou une finale.*

Déplacements Juges : Le règlement des juges prévoit, dans son article 24 : « Il a droit à une réception amicale et à un logement confortable (confort ** minimum) pendant la durée de la manifestation et les deux demi-journées veille et lendemain de celle-ci. »

Les repas de midi de la veille de la manifestation et le petit déjeuner du lendemain de la manifestation font partie de la réception du juge.

Les Juges pressentis pour des Finales 2010

Serge RAFIN doit nous proposer à la réunion de janvier 2010 la liste des juges pressentis.

Juge Etranger : sur championnat de France éventuellement.

Juge Champ. France « Jeunes Conducteurs » : Jean-Luc GENOT.

Juge Français sur Championnat du Monde 2011 : à étudier en janvier.

ANNEXES N° 4

GROUPE DE TRAVAIL HANDI

Compte rendu partiel de la réunion du Samedi 4 juillet 2009 (10h - 12h)
Cibiens (finale GPF Agility)

Présents: Amélie Dutrey-Puymiraud, Julie Bouquelle, Simon Tonin.

Excusée : Béatrice Betbéder (mais jointe par téléphone)

Rédacteur : Amélie Dutrey-Puymiraud

Objectifs : Définir un prévisionnel des thèmes à aborder et rédaction d'un écrit de présentation du GT Handi.

Le groupe de travail Handi, composé de quatre personnes est maintenant formé et prêt à fonctionner.

Le but de ce GT est de faire des propositions à la CNEAC pour que la catégorie Handi soit créée.

Nous sommes tout à fait conscient de la difficulté de ce projet. Pour tout un chacun, le handicap est un sujet qui ne laisse pas indifférent. "Chaque histoire est singulière"

Nous voulons respecter cela dans l'idée de ne pas exclure les personnes handicapées de la compétition, mais bien de leur permettre de s'exprimer auprès des valides dans les activités cynophiles de la CNEAC.

Ce n'est pas une commission sur le handicap mais bien un groupe de travail.

Nous remercions la SCC et la CNEAC de nous faire confiance et de nous aider dans cette réflexion.

Si vous souhaitez nous contacter :

le groupe de travail Handi : coordonnées sur le site de la CNEAC.

Amélie Dutrey-Puymiraud

Béatrice Betbeder

Julie Bouquelle

Simon Tonin

Définition du handicap : (source :<http://www.ac-reims.fr/handicap/questceque-1.htm>)

L'organisation mondiale des personnes handicapées définit ainsi le handicap : "perte ou limitation des possibilités de participer à la vie normale de la collectivité sur une base égalitaire avec les autres en raison d'obstacles physiques et sociaux."

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante : "Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

Les différentes définitions du handicap seront proposés par le G.T. à leur prochaine réunion.

Établissement d'un prévisionnel de thème

Tous ces sujets sont primordiaux et ce n'est pas un classement du plus important au moins important mais bien les thèmes à aborder de façon transversale.

1- Définir les champs d'action du groupe : Agility (dans un premier temps).

Dans ce but, prendre contact avec le GT Agility de façon à prendre connaissance de leurs besoins propres, prendre également contact avec le secrétariat de la CNEAC de façon à prendre connaissance de la réalité de demande de licence Handi.

2-Progagil : Il nous semble également essentiel de prendre contact avec le référent Progagil de façon à savoir quelles sont les possibilités et les nécessités pour la création de la catégorie Handi dans Progagil.

3- La législation nationale et internationale sur le regard à l'handicap.

4- Les différents handicaps: dans un premier temps, travail sur le handicap physique. Il va y avoir une catégorisation des différents handicaps physiques à réaliser. Nous pouvons bien sûr nous inspirer des « ParAgility World Cup », du Handisport, de ce qui se fait dans d'autres pays. Et prendre contact avec différentes associations de façon à faire des propositions à la CNEAC au plus près des besoins.

Mais dans un premier temps, il nous semble difficile de mettre des catégories en place dès 2010. Nous nous orienterions plus sur le fait de proposer une seule catégorie Handi pour 2010 de façon à ce que celle-ci puisse exister (face à l'urgence de la demande de licence handi pour plusieurs d'entre nous qui sinon devons renoncer à notre passion). Et ensuite, pour l'année suivante (2011), mettre en place les différentes catégories suivant le handicap, en se basant sur notre travail à venir et les propositions que nous pourrions faire.

S'autoriser à prendre le temps de bien faire les choses nous est essentiel. Ne pas être dans le passage à l'acte mais bien dans la réflexion.

5-Le règlement

Reprendre le règlement de façon à proposer des adaptations si besoin (exemple : vitesse d'évolution, tps, tmp, précision de la nature du terrain sur les invitations, besoin d'avoir un objet dans la main comme par exemple une canne, collier à grelot pour que le maître sache où est le chien, permettre à une personne en fauteuil d'être aidé suivant la nature du sol, les finales ...).

6-Licence

Il y a bien sûr la demande de licence où il nous semble obligatoire de rajouter un certificat médical qui atteste du handicap de la personne mais également le type de handicap de façon à préparer le classement par catégorie. De façon à respecter le secret médical, il nous semble logique de demander l'aide d'un médecin qui pourra nous aiguiller sans rompre ce secret. Nous aurons donc besoin de trouver un médecin prêt à nous aider dans ce sens.

Et puis nous aurons également à fixer, dans le respect de chacun, qui pourra relever de cette catégorie. C'est un sujet très délicat, mais cette catégorie ne doit pas devenir un « fourre tout » au moindre problème de santé où un moyen de « gagner » mais bien une catégorie qui permet aux personnes ayant un handicap de pratiquer l'agility en compétition (et sans basculer vers de la cynothérapie).

Ce certificat serait à fournir chaque année de façon à réadapter la catégorie suivant l'évolution du handicap chez la personne.

Nous nous posons également la question de l'assurance qui est avec la licence. Bien que la personne ait une responsabilité civile et une sécurité sociale, et soit adhérent à un club d'éducation canine, est-ce que cela modifie un élément ? Nous ne souhaitons pas que les organisateurs et les juges aient des appréhensions par rapport à la présence d'une personne handicapée sur un concours.

7- Ecriture d'un texte explicatif pour le site internet de la cneac de façon à présenter rapidement le groupe de travail, le respect de chacun dans lequel nous voulons évoluer et ainsi laisser la possibilité aux personnes intéressées par ce sujet de nous contacter.

Nous avons également évoqué et reporté ultérieurement plusieurs réflexions :

Un grand merci pour la confiance que vous nous accorder et l'espoir qui cela engendre.

"le chien est celui qui force l'autre à avancer, celui qui considère son maître handicapé comme une personne ordinaire, ce faisant il lui permet dans une certaine mesure, de s'accepter, de se dépasser peut-être, de reprendre une place dans la société"

Dr VERNAY, neurologue.

ANNEXE N° 5

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS VISITEURS :

Mesdames Liliane GASPARINI (SCRA), Yvette ZERR (SCBR). Messieurs André MARTIN (SCMCA) et moi-même (SCHR et responsable du groupe).

Madame Liliane GASPARINI m'a notifié sa décision de quitter le GT pour des raisons « d'overbooking ». Je la remercie pour son travail et son investissement dans celui-ci.

M. Patrick GRIMM (SCHR) est d'accord pour la remplacer.

Réponse de la CNEAC : *Patrick GRIMM peut intégrer le Groupe de Travail.*

Les stages :

Plusieurs stages ont eu lieu en 2009, d'autres vont encore suivre : Voir calendrier sur le site de la CNEAC.

Nouveaux Délégués Régionaux :

Deux nouveaux Délégués Régionaux ont été nommés par leurs CTR :

Franche-Comté :

Mme CLAUDEL Martine

51, route de l'usine

88120 JULIENRUPT le SYNDICAT

Tel : 03.29.61.12.18

martine.claudel3@orange.fr

Pyrénées Gascogne :

Michèle PLANA

Route de Lavaur

31590 VERFEIL

Tél : 06 83 52 21 28

plana.michele@wanadoo.fr

Formateurs :

Mme Marie-Jo ARGOUD démissionne de ses fonctions de déléguée et de formatrice dans l'activité des Chiens Visiteurs. Elle souhaite se consacrer pleinement à l'Obéyrythmée. Je la remercie pour son travail et son investissement et lui souhaite bonne continuation pour la suite.

Afin de pallier à son départ et de renforcer notre équipe de formateurs, j'ai eu deux candidatures de personnes sérieuses, motivées, disponibles et déjà bien investies dans l'activité : M. Bertrand MOUSSOURS et Mme Isabelle FUELLE.

Réponse de la CNEAC : *Isabelle FUELLE et Bertrand MOUSSOURS peuvent être formés sous le mode du tutorat.*

GERMA :

M. PETITDIDIER et moi-même avons participé aux réunions du GERMA (Groupe d'Etude et de Recherche sur la Médiation Animale) qui ont eu lieu au siège de la SCC. Celles-ci nous ont permis d'élaborer une charte des bonnes pratiques en AAA (Activités Associant l'Animal). Afin que nous utilisions tous un même vocabulaire, il me semble utile d'aborder cela lors des futures formations Chiens Visiteurs que nous animerons. C'est pourquoi je joins à ce compte-rendu un explicatif qu'il sera nécessaire d'utiliser et de donner aux stagiaires afin qu'il n'y ai plus de confusion possible.

Précisions importantes :

L'activité « **Chien Visiteur** » de la CNEAC est une **AAA (Activité Associant l'Animal)**.

Les programmes d'AAA peuvent être d'animations (AAA-A), éducatifs (AAA-E), sociaux (AAA-S), thérapeutiques (AAA-T) ou de recherches (AAA-R) selon la qualification de l'intervenant, la nature du projet et le contexte de l'intervention.

En clair :

Vous êtes majoritairement des **Bénévoles** qui allez œuvrer avec votre ou vos chiens.

Cela sous-entend qu'en tant que tel, vous aller faire essentiellement de l'AAA-A (visites et/ou animations dans les maisons de retraite, les hôpitaux, ...), de l'AAA-E (prévention des morsures et/ou découverte des activités cynophiles dans les écoles, les collèges, ...) ou de l'AAA-S (visites à domiciles, interventions dans des quartiers dits « sensibles », ...).

Par contre votre chien et de ce fait vous-même, pouvez être associés à un programme d'AAA-T ou d'AAA-R à partir du moment où vous serez « pilotés » par un ou plusieurs référents dans la structure où vous intervenez.

Exemple :

Vous intervenez avec votre chien dans une maison de retraite pour y faire de l'AAA-A (visites et promenades avec les résidents).

Le kinésithérapeute vous sollicite, vous et votre chien, pour faire des exercices spécifiques avec « *Mme Yvette* ».

Vous n'outrapez pas votre rôle en acceptant mais, de ce fait, votre chien devient « **outil thérapeutique** », puisqu'il est utilisé en tant que tel pour aider le kinésithérapeute à la rééducation de « *Mme Yvette* ».

Vous participez donc à un programme d'AAA-T sans pour autant être thérapeute, qualification que vous n'avez de toute façon pas le droit d'utiliser sauf si vous possédez un **diplôme officiel** qui vous en donne le **titre**.

Il existe trois qualifications pour l'intervenant :

- ⇒ Intervenant animateur en AAA.
- ⇒ Intervenant en médiation animale.
- ⇒ Thérapeute avec l'animal.

Réunion : IL FAUT COMPTER SUR 15 PERSONNES.

Je souhaite organiser une réunion de tous les délégués et formateurs de l'activité Chiens Visiteurs CNEAC. Les agendas respectifs ne permettant pas une réunion d'ici à la fin d'année, serait-il possible que nous puissions en organiser une durant le premier semestre 2010 au siège de la SCC avec une participation financière de la CNEAC (locaux et repas ?). Y a-t'il aussi possibilité d'une participation pour les frais de train et d'hôtel ?

Réponse de la CNEAC : *Il est possible de réserver une salle à la S.C.C. pour la réunion du groupe de travail « Chiens Visiteurs ». Il n'est pas financièrement possible d'accéder à votre demande de prendre en charge 15 personnes pour une réunion.*

Divers :

Nous n'avons toujours pas finalisé le logo et la plaquette présentant l'activité. J'espère que je pourrai les présenter lors de la réunion du mois de janvier...

ANNEXE N° 6

GROUPE DE TRAVAIL OBERYTHMEE :

Responsable Nationale : Annie DUCHEMIN

2 route de saacy
77750 Saint ouen sur morin
01 60 23 88 92
06 32 21 55 36
duchemin.annie@free.fr

Région Nord : Brigitte GRIFFOULIERE

3 rue du bois
02600 Retheuil
03 23 72 83 14
06 30 50 37 15
b.griffouliere@orange.fr

Région Centre : Mireille POUPARD

Le chant du bois
79350 Faye l abbesse
05 49 72 46 81
poupard.m@orange.fr

Région Sud : Patricia RICHER

04 66 62 23 99
06 99 53 37 69
patricia .richer@netcourrier.com
392 rue des rousserolles
30900 Nîmes.

A – Championnat du Monde d'Obérythmée : Dans le cadre du Championnat du Monde de Standard. Les 25, 26 et 27 juin 2010 à HERNING au DANEMARK. Le GT peut envisager d'envoyer des représentants Français de la discipline. La CNEAC prendra en charge les frais au même barème que pour l'Open Européen d'Agility. A savoir : 1ere place sur le podium 100% des frais remboursés sur présentation des justificatifs. 2eme place 50%, 3eme place 30%. Le G.T. doit à l'occasion en 2011 du Mondial de Standard organisé par la France faire la demande d'organisation du Championnat du Monde d'Obérythmée. Il prendra la précaution de joindre les besoins pour son organisation : surface nécessaire, tribunes, nature du sol, etc....

B - Propositions :

1 - Enlever la dénomination stage avance, stage débutant, pour les remplacer par : Stages Obérythmée .

Intervenants CNEAC : Tous les Juges qualifiés, (liste sur le site)

Lucien Dhers (expression corporelle)
Corinne Campagna, Dawn Hill.

L'on est obligé de s'adapter aux niveaux disparates sur un même stage, il y a un protocole pour les stages « débutants », on peut s'en servir, en conservant les rappels sur la discipline, le règlement, le clicker .

2 - Ouvrir la classe Equipe (un maître, plusieurs chiens, ou plus de 2 maîtres) à tous les niveaux : premiers pas, novice, intermédiaire, avancé

Ainsi ce serait plus facile à gérer, car actuellement il faut un chien en intermédiaire, mais il commence en premiers pas puisque c'est une nouvelle entité. D'autre part, le nombre d'accessoires dans cette classe n'est pas évident un par chien, par maître ?

3 - Remplacer les termes un ou deux accessoires autorisés par : nombre d'accessoires libres dans tout le règlement .

Car cela est sujet à polémique et comment s'assurer que les objets sont reliés ensemble pour ne former qu'un seul objet, interprétation difficile avec le chapeau, la canne : costume ou accessoire ?

4 - Mise a jour du cahier des charges d'organisation d'une finale d'Obérythmée ; La CNEAC a demandé la présentation d'un cahier des charges dont le but de faciliter la mise en place de la manifestation.

5- Mise a jour du site : Annie DUCHEMIN doit prendre contact avec le webmaster pour déterminer avec lui les besoins pour l'obérythmée.

6 - Pour 2010 : rappel : les 2 passages (1 par jour) sont obligatoires pour participer à la finale ;
- Les chiennes en chaleur feront également 2 passages pour les finales.

7 - Le GT propose une autre formule pour le GPF, si le nombre de participants augmente trop :

- Peut-être faire passer tous les solos 2 fois et les duos et équipes qu'une fois, car à raison de 12 concurrents par heure, cela fait environ 10h de jugement pour 120 personnes ; (C'est pourquoi nous avons 4 juges cette année) ;

- Ou peut être faire les équipes et duos en nocturne, ainsi cela libère du temps pour le dimanche

- À terme on fera peut-être des sélectifs mais pour l'instant, on peut prendre tout le monde.

Ou augmenter le nombre de participation aux concours avant la finale, mais ce serait au détriment de certaines régionales, ou on ouvre à partir du niveau novice

8 - À voir :

Le système des 2 halls a donné satisfaction vue le nombre important de visiteurs ;

En 2010 Si le GPF se fait a Avignon, le parking serait à l'intérieur du parc, savoir si les campings cars pourront y passer la nuit ?

ANNEXE N° 7

FLYBALL – FRESBEE :

Compte rendu au 19 Septembre 2009 (Rédacteur : Gilles Sentost)
fait suite au compte-rendu du 31 Décembre 2008.

A - Le FLYBALL

1 - Propositions

Le GT propose à la CNEAC d'utiliser le prototype de chronomètres électroniques adaptés au Flyball proposé par Philippe Lucas lors de la Finale du Grand Prix de France de Flyball 2009.

Le GT propose que les équipes régionales engagées à la Finale du Grand Prix de France de Flyball 2009 soient composées de 4 chiens et non de 3 comme en 2007 et 2008, suivant le principe établi de la progression de la discipline.

Question : Le GT propose que dès 2010 tous les fabricants de matériel de Flyball soient autorisés à présenter leur proposition d'aide à la réalisation de la Finale du Grand Prix de France de Flyball, sous la forme au minimum :

Du prêt de 3 lanceurs (2 pour la Finale + 1 de secours) et 8 haies,

De l'offre des 3 Trophées du Grand-Prix de France des régions,

De l'aide technique et financière la plus large possible.

Réponse de la CNEAC : *C'est au G.T. de négocier et de présenter les propositions.*

Le GT propose la diffusion aux clubs via « www.cnea.net » de la nouvelle version de LOGIFLY qui ne nécessite plus à l'utilisateur de posséder MS-Excel et qui intègre l'ensemble des modifications et des aménagements au règlement de janvier 2009.

Le GT demande que les juges de Flyball soient avertis une nouvelle fois que :

- Les parois opaques et rigides sont conseillées,
- Le rapport de juge doit être expédié dans les 15 jours suivant la date du Tournoi,
- Le maximum d'équipes à engager sur un Tournoi pour un même nombre de chiens est de 8 ; un Tournoi étant déclaré complet lorsque sont engagés 8 équipes de 2 chiens + 8 équipes de 3 chiens + 8 équipes de 4 chiens, le nombre de chiens inscrits pour passer leur pass-flyball étant illimité,
- Il n'y a plus lieu de chronométrer les manches de brassage,
- Les deux lanceurs utilisés lors d'un Tournoi doivent être de même modèle.

2 - Etat des Licences 2009 (au 11 septembre 2009)

599 éditions CNEAC dont 17 Poussins et 32 Juniors

528 licences et 71 cartes conducteurs

Les conducteurs : 186 hommes et 413 femmes issus de 27 régionales différentes pour 119 clubs :

Dordogne : 1 licence pour 1 club

Landes : 26 licences pour 3 clubs

Pyrénées-Atlantiques : 15 licences pour 1 club

Bas-Rhin : 7 licences pour 2 clubs

Haut-Rhin : 26 licences pour 6 clubs

Gironde : 9 licences pour 3 clubs

Auvergne Bourbonnais Velay : 16 licences pour 4 clubs

Basse-Normandie : 22 licences pour 6 clubs

Bourgogne : 9 licences pour 3 clubs

Bretagne : 2 licences pour 1 club

Centre : 56 licences pour 12 clubs

Champagne Ardennes : 1 licence pour 1 club

Quercy Rouergue Pyrénées : 10 licences pour 5 clubs

Franche-Comté : 12 licences pour 4 clubs

Seine-Maritime : 3 licences pour 1 club

Île-de-France : 67 licences pour 10 clubs

Languedoc-Roussillon : 30 licences pour 8 clubs

Limousin : 9 licences pour 2 clubs

Lorraine : 17 licences pour 3 clubs

Pyrénées Gascogne : 2 licences pour 1 club

St Hubert du Nord : 52 licences pour 8 clubs

Pays de Loire : 55 licences pour 7 clubs

Poitou Charente : 22 licences pour 4 clubs

Midi Côte d'Azur : 55 licences pour 9 clubs
Rhône Alpes : 62 licences pour 11 clubs
Eure : 1 licence pour 1 club
SC Oise : 11 licences pour 2 clubs

3 - Activité des délégués régionaux

Rappel au CTR de demander à leur délégué régional d'envoyer un rapport d'activité avec copie au responsable du GT national.

Le premier rapport concernant l'activité de janvier à juin, il sera envoyé en juin (1ère quinzaine)
Le deuxième rapport concernant l'activité de juillet à décembre, il sera envoyé en décembre (1ère quinzaine)

Ainsi, le GT ainsi que le CTR pourra avoir une vision plus précise de l'activité déployée, mais aussi des avis, commentaires, besoins et autres.

Communication

Articles de vulgarisation parus dans les revues Sans Laisse et Vos Chiens. Copie sera adressée à la SCC pour la Revue Cynophile.

Evolution des temps

Ci-joint le récapitulatif des temps des 20 premiers chiens au classement national :

4 - Noms d'Equipes

Au 21 septembre 2009, 82 noms d'équipe de Flyball ont été déposés. (liste sur www.cnea.net)

B - LE FRISBEE

Contacts avec Tiphaine DE BOUTAUD DE LAVILLEON Chef de Produit DOG CHOW - CAT CHOW NESTLE PURINA PETCARE FRANCE 00.33 (0) 1.47.10.28.05 pour participation au développement de la discipline FRISBEE au sein des Clubs. Rencontre avec Jean-Paul PETITDIDIER en septembre 2009 pour discuter des modalités de ce partenariat.

Mise en pratique du règlement lors de séances de frisbee, et définition du cahier des charges du logiciel de secrétariat du Tournoi de Frisbee.

Évaluation et codification de l'arbitrage des Tournois de Frisbee en réflexion.

ANNEXE N° 8

GROUPE DE TRAVAIL FORMATION :

Stage clicker : *Patricia RICHER a fait la demande pour être formateur CNEAC des stages clicker. Elle devra auparavant effectuer une intervention avec un formateur.*

Les vétérinaires intervenants : Pour les stages où la présence d'un vétérinaire est indispensable, il vous faut consulter Alexandre BALZER qui vous dirigera vers l'un des vétérinaires proche du lieu de la formation.

2009 a été une année importante pour la formation :

Tous nos stages ont été codifiés, les protocoles et les contenus revus et précisés. Les référentiels sont déposés à la SCC.

2010 devrait voir se développer tous les stages. Il faut mettre l'accent sur l'école du chiot et la méthode éthologique.

Nous avons du augmenter le nombre de formateurs pour faire face à la demande. Attention cependant de rester homogène dans nos formations. En éducation, un rassemblement des formateurs semble souhaitable pour accorder nos violons.

Il faudrait reconduire dans la partie nord de la France le stage que nous avons fait à Lyon.

Bilan 2009 des stages :

14 MEC1 dans 13 régionales (14)

9 MEC2 (6)

7 Ecoles du chiot (5)

1 Clicker

1 Méthode éthologique

3 Comportement Gênant (4)

8 MAG1 (4)

3 MAG

5 OB initiation (6)

7 OB perfectionnement (3)

4 Moniteur OB

8 Flyball initiation (3)

12 Chien Visiteur (14)

1 Moniteur d'attelage

Entre parenthèse les stages 2008

École du chiot : Le stage d'Airargues avec le soutien de Royal Canin a connu un vif succès. Nous allons le reconduire pour la partie nord à Aubervilliers les 23 et 24 janvier. Sur deux jours pour pouvoir laisser plus de temps aux moniteurs présents.

Nous attendons les actions du GT éducation (qui s'est étoffé en 2009) en faveur de l'école du chiot. Nous espérons que le nombre de stages va augmenter.

La GT formation de la CNEAC a été sollicitée pour collaborer à la mise en place des stages MOFFA. Alexandre BALZER construit un power point qui synthétise les travaux des deux commissions du SNVEL et de Zoopsy.

ANNEXE N° 9

GROUPE DE TRAVAIL INTERNET :

Projet webcam : Après des tests effectués par Gérard BELFAN, il est décidé l'achat de câbles de liaison pour la mise en place du projet lors du Championnat des Jeunes Conducteurs.

Bilan 2009 :

Les objectifs fixés ont été atteints.

Dernièrement la carte de France des clubs vient d'être mise en place par Anne-Lise.

La newsletter, développée par Andrew donne satisfaction. 1100 inscrits. Il faut aller plus loin. Tous les CTR, Juges, responsables de club sont-ils inscrits ? Au vue des questions qui nous sont posées je n'en suis pas certain.

Les stages et les concours sont maintenant sur une base de donnée dynamique. Le tri peut se faire par région ou par date.

La gestion du site est de plus en plus lourde :

Les interventions sont de plusieurs natures.

1 - changements de coordonnées, ajout de stages, modifications de concours, invitation et inscriptions aux stages et concours

La mise en place d'une base de données sur le serveur a simplifié la tâche mais oblige à une rigueur que les utilisateurs n'ont pas. (Nature et taille des fichiers)

Il est important que l'information émane d'une seule source car je reçois parfois la même information en double (Secrétariat, responsable de GT, organisateurs) ce qui constitue une perte inutile de temps. Il faut voir comment éviter cet inconvénient.

2 – Mise en ligne d'informations diverses émanant soient du secrétariat, soit des responsables des GT. La aussi attention aux redondances des informations.

3 – Mise en ligne des commentaires et photos en rapport avec des stages, des démonstrations ou des concours. Il faut encore insister sur la qualité des documents. Je passe beaucoup de temps à reprendre les photos.

Réponse de la CNEAC : *Tous les documents textes, photos, informations diverses doivent parvenir uniquement au secrétariat de la CNEAC. C'est au secrétariat que sera déterminé l'utilité et l'urgence des documents qui seront transmis à Serge FELIX pour incorporation sur le site.*

4 – Mise en ligne des grands événements : préparation, résultats, photos, vidéo.

Dorénavant Didier TIMMERMANS assurera les photos de nos finales et les mettra sur le site.

Jean-Pierre TOURRES a réussi à filmer et à mettre en ligne sur le site quelques passages et la remise des prix du Trophée des régions. Il a utilisé la webcam de son ordinateur portable. Il faut passer la vitesse supérieure et s'équiper d'une caméra faisant webcam pour filmer les finales. Gérard BELFAN est responsable du projet.

En ce qui concerne les résultats nous avons eu quelques problèmes lors du GPF, Progagil n'étant pas prévu pour diffuser ses données à un format compatible avec le site. La venu de la version V7 devrait résoudre ce problème puisqu'elle est développée autour d'une base de données MySQL qui est celle que nous utilisons pour notre site. L'objectif étant que les résultats rentrés aillent directement sur le serveur et soient disponibles pour tous en temps réel. C'est ce qu'il faudra faire pour les championnats du monde d'Agility en 2011. Jean-Pierre TOURRES utilise déjà cette solution pour le GPF de Flyball. Il faudra abandonner les programmes Excel (Obérythmée, trophée des régions) pour s'orienter vers cette solution.

5 – La FAQ semble donner satisfaction avec une moyenne de 10 questions par semaine

Projets 2010 :

Continuer à transférer un maximum de données sur la base dynamique. Toutes les personnes impliquées dans nos activités seront sur cette base. Jean-Pierre y travaille.

Simplification de la gestion des stages et concours : les CTR au lieu de remplir le document pré imprimé téléchargé sur le site pourrait écrire directement sur la base de donnée (dans un fichier provisoire) La validation par le secrétariat de la CNEAC rendrait le stage officiel et le transférerait directement sur la base de donnée du serveur.

Simplification des demandes de licence. Le même procédé peut être utilisé. Jean-Pierre TOURRES nous a présenté un avant-projet qui pourrait voir le jour en 2011.

Réponse de la CNEAC : *Réunir dans un premier temps tous les intervenants : informatique, centralisation, licences, internet, pour envisager avec eux le développement et la mise en place rationnel des projets. Nous devons respecter le travail de chacun et solliciter les personnes engagées dans ces postes pour en parler avec eux.*

Afin de couvrir la charge de travail croissante, j'ai trouvé un volontaire pour nous aider. Ingénieur réseau, développeur de site à la retraite. Il habite Cannes

Championnat du monde 2011 :

Compte tenu de son importance, ce projet fait l'objet d'une étude séparée qui regroupera les GT Internet, Informatique, Agility.

ANNEXE N° 10

GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE :

Le Groupe de Travail suite à la réunion avec M. Jean-Paul PETITDIDIER et M. Jean-Pierre GARCIA le 5 septembre 2009 à Compiègne

GROUPE DE TRAVAIL ATTELAGE :

Gilles AYMARD	67 rue Gustave Guerre 38450 – VIF aymard.gilles@neuf.fr 04.76.72.43.27
Eve MERPIT-GONON	Le Gunchet Nord 07100 – ST MARCEL LES ANNONAY eve.merpit@orange.fr 06 45 73 62 70
Patrick DALLIERE	4 route de la Bassellerie 35510 – SAVONNIERES p.dalliere@wanadoo.fr 02.47.50.04.11
Yannick TOINEN	5 Saint Patern 22200 – SAINT AGATHON yannick.toinen@wanadoo.fr 02.96.44.94.01

Demandes et Propositions :

Protocole de stage de Moniteur d'Attelage (validé en avril 2008 par la CNEAC)
Proposition des Intervenants " Examineurs-Formateurs"
AYMARD Gilles – MERPIT GONON Eve – TOINEN Yannick
Le stage sera effectué avec le logiciel Power Point validé lors du 1er stage

Protocole de Stage d'Initiation à l'Attelage

STAGE d'INITIATION à l'Attelage sur 2 jours

Découverte de l'activité Attelage

Samedi matin

Tour de table et attente des stagiaires
Présentation Générale de l'Attelage en salle (Power Point suivant les disponibilités)
Présentation des harnais et Charrettes
Présentation des obstacles
Les règlements et pointages.
Explication des différentes épreuves – Brevets, Concours et Harmonie
Mise en place des obstacles sur le terrain.

Samedi A/M

Pratiques

Mise en place des harnais et Baptêmes
Positionnement des chiens et des maîtres pour passer les obstacles
Passage des chiens stagiaires et de chiens confirmés
Un parcours de régularité style Brevet.

DIMANCHE

Poursuite des entraînements sur obstacles
Un parcours de régularité style Brevet
L'esprit de l'épreuve d'Harmonie
Existence du Stage de Moniteur d'Attelage
Organisation de Concours dans vos Clubs
Synthèse

Le stage pourra être réduit à une journée en fonction du nombre de participants
Le Stage est ouvert à tous les licenciés titulaires de la carte de Base CNEAC

Les intervenants

Dans leur Région:

- Délégués Régionaux CF. Site CNEAC <http://www.france-agility.com/>
- Moniteurs d'Attelage CF. Membres du Groupe de Travail ATTELAGE du Site CNEAC

Dans les autres Régions:

- Examineurs-Formateurs
AYMARD Gilles aymard.gilles@neuf.fr
MERPIT GONON Eve eve.merpit@orange.fr
TOINEN Yannick yannick.toinen@wanadoo.fr

Propositions d'Examineurs pour les concours d'attelage en 2010

- AYMARD Gilles – MERPIT GONON Eve – TOINEN Yannick
- DALLIERE Patrick (Possédant les connaissances et son Monitorat d'Attelage effectuera un assessorat et un jugement en parallèle pour réactualiser ses connaissances dès les premiers concours).

Modification des Règlements (Mises à jour octobre 2009)

ATTELAGE CANIN -- Règlement CONDITIONS GENERALES

ORGANISATION

L'organisateur est un Club local d'utilisation agréé par sa Société Canine Régionale. Il peut s'appuyer sur les compétences du Groupe de Travail Attelage de la CNEAC

Des démonstrations peuvent avoir lieu au cours d'expositions régionales ou nationales de la SCC dans les conditions habituelles des épreuves. Il est souhaitable d'en tenir informé le Groupe de Travail Attelage de la CNEAC

Chaque propriétaire est assuré contre les accidents et dommages que pourrait provoquer son chien par sa licence CNEAC. L'organisateur décline toute responsabilité.

l'inscription par écrit doit comprendre les éléments suivants :

nom, prénom, adresse du propriétaire et si possible téléphone

nom, affixe, race, sexe, , taille, poids, âge du chien,

carnet de santé, à jour, présenté le jour du concours

n° de licence.

en domaine public, les chiens de 2ème catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.

chaque chien inscrit aux épreuves doit être présenté au contrôle vétérinaire en entrant dans l'enceinte de la zone affectée aux concours. Le vétérinaire doit être joignable pendant la durée du concours.

selon les possibilités pour les concurrents qui en feront la demande, les chariots peuvent être prêtés par la société organisatrice, par le club ou par un autre concurrent. Seul le harnais doit être celui du concurrent ou doit s'adapter facilement au chien. Le juge veillera au bon usage du matériel.

Rappel: L'attelage canin est une activité exclusivement ludique ou sportive.
Toute utilisation à titre onéreux, commercial, publicitaire direct ou indirect est interdite
Toutes surcharges en matériels ou personnes, autre que les éléments décoratifs pour l'épreuve d'harmonie sont également interdits. Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien. Les promenades d'enfant sont interdites même lors de manifestations caritatives.

LES CHIENS

il existe deux catégories

Catégorie 1 : attelage à 1 chien

Catégorie 2 : attelage à deux chiens.

Ils concourent dans les mêmes épreuves selon les mêmes règles
seuls peuvent participer les chiens en bonne santé et en bonne condition physique générale.
L'organisation se réserve le droit de refuser un chien en cas de doute sur ses capacités à tracter.

La hauteur au garrot doit être supérieure à 50 cm. Le chien doit être âgé de plus de 15 mois pour participer aux concours et à plus d'un an pour préparer le brevet.

Les chiennes en chaleur passeront en dernière position à chaque épreuve.

Les chiennes gestantes doivent rester à la maison

Le chien qui défèque ou urine sur le terrain ou ring sera éliminé de l'épreuve

- Le chien qui porte un collier à pointe dans l'enceinte ou l'environnement du concours sera éliminé des 3 épreuves du concours.

HARNACHEMENT

les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien

les attelages en fourche, en limonière ou en laisse (collier seul) sont interdits

la largeur de la sangle poitrinaire doit être supérieure à 4 cm

le harnais doit être le plus simple et le plus confortable possible pour éviter de « saucissonner » le chien. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.

Dans l'épreuve d'harmonie, il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien.

LA VOITURE OU CHARRETTE

elle doit être solide, roulante et doit pouvoir tenir à l'arrêt. (cf plans joints)

Les brancards pour un chien ou le timon pour deux chiens doivent permettre au chien de s'asseoir et de se coucher en restant attelé. Ils sont mobiles dans le sens vertical et pas seulement dans le sens horizontal / latéral

Brancards et timons doivent être adaptés aux chiens. L'extrémité antérieure dépasse le poitrail de 10 cm. La barre postérieure doit se situer au moins à 30cm en arrière du jarret campé. Les pattes ne doivent absolument pas heurter quoi que ce soit, même aux allures vives.

Le point de traction doit se situer sur l'axe principal du chariot.

Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égale au poids du chien (sachant que des études ont démontré que le chien tirait sans peine trois fois et demie son poids)

CONDUCTRICE OU CONDUCTEUR

Ce sera le même conducteur qui effectuera l'épreuve d'Obstacles et de Régularité.

Un autre conducteur (ayant une licence d'attelage) pourra participer à l'épreuve d'Harmonie avec cet attelage.

Il est interdit d'utiliser un fouet, une laisse ou tout moyen agressif de commandement. Les ordres doivent être donnés sur un ton modéré et toutes violences physiques ou verbales sur un chien conduira à l'élimination de l'épreuve.

Si un chien a des difficultés à tracter, il doit être immédiatement dételé

Les chiens attelés ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.

A chaque fin d'épreuve, les conducteurs ne doivent pas se montrer avare d'encouragements envers leurs chiens.

LES EPREUVES D'ATTELAGE

il y a possibilité de participer aux épreuves suivantes :

A) - PARCOURS D'OBSTACLES

Il s'agit de passer une série d'obstacles dans un sens déterminé sans laisse. Les refus, hésitations ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés. Cette épreuve n'est pas chronométrée.

B) - PARCOURS DE REGULARITE

Les candidats parcourent seuls le circuit et doivent estimer le temps qu'ils mettront à faire le parcours sans laisse en respectant les règles.

Un arrêt obligatoire de 30 secondes minimum doit se situer approximativement à mi-parcours..

Pas d'arrêt sur le parcours, pas de galop.

Le vainqueur est celui qui se rapproche le plus du temps estimé (en plus ou en moins).

Un chien mis en laisse est pénalisé et tout contact avec le chien ou la charrette est interdit.

Montres, chronos, émetteurs, téléphones ou tout appareil à mesurer le temps sont interdits.

Les commissaires présentés lors de la reconnaissance du parcours relèveront les circonstances des fautes constatées par les candidats et effectueront un compte rendu au juge à la fin de l'épreuve.

C) - EPREUVE D'HARMONIE

Cette épreuve est une épreuve d'harmonie chien – attelage - conducteur.

Cette épreuve se fait sans laisse.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique

Le thème doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique

Le parcours sera effectué avec plusieurs obstacles selon les modalités prévues par ailleurs.

ATTELAGE CANIN - REGLEMENT - POINTAGES

1 - OBSTACLES

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles passés quand l'attelage était utilisé au travail.

10 obstacles sont obligatoires : dévers – slalom – tunnel – rétréci avec couloir d'absence-bascule – virage – portique – pédiluve – pas latéral – absence 30''

Pour tout concours, les cinq obstacles restants seront choisis par le juge. Il s'agit de : Accélération – virage – dévers coté opposé - 360° autour d'un point – slalom en virage – les virages à droite et gauche ou vice-versa – marche- reculé – le Huit

Pour le calcul des points, les points obtenus correspondent à l'addition des points acquis sur la totalité des obstacles. Le pointage se fait sur la base de 15 obstacles, ce qui fait un total maximum de $15 \times 4 = 60$ points.

La définition de l'obstacle est la suivante : Zone un mètre avant et un mètre après l'obstacle. Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme un contact ou une conduite avec laisse s'il y a un contact avec le chien. (La seule exception est celle du slalom où le chien peut suivre son conducteur, toutefois le conducteur doit être face à l'obstacle et donc dos au chien)

Distance entre deux obstacles : 2 longueurs d'attelage de zone à zone minimum.

On doit éviter les enfilades d'obstacles pour inciter les candidats à repositionner à chaque fois leur attelage.

Le juge détermine la configuration du parcours en fonction du terrain. A cet effet, il peut, quelques jours avant l'épreuve, demander un plan coté du terrain et son relief.

Il donne des directives aux organisateurs pour faire sur place les rectificatifs nécessaires.

a) épreuve de concours obstacle

Les épreuves "concours" seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Cette laisse sera confiée au commissaire de ring à l'entrée.

Les points seront les suivants par obstacle :

- 4 points aucune faute
- 3 points un contact obstacle (chien, conducteur ou attelage)
- 2 points deux contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle
- 1 point 3 contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle + un contact
- 0 point 4 contacts ou 2 refus ou 1 refus et 2 contacts

Si le passage d'un obstacle nécessite une intervention manuelle pour débloquent l'attelage, il y aura une perte de 2 points soit le double d'un contact

Sur un obstacle, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité de 2 points

Entre deux obstacles, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité d'un point qui sera décomptée sur l'obstacle suivant

L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas dans la zone des 1m avant ou après l'obstacle.

2 - PARCOURS DE REGULARITE

Les épreuves « concours » seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Celui-ci permet de savoir si le conducteur connaît bien son chien, sa cadence et s'il a une bonne notion du temps.

Une reconnaissance du circuit est faite par le juge avec l'organisateur. Cette première reconnaissance permet de corriger éventuellement le parcours et de déterminer un temps de référence.

Le juge est seul maître du parcours qui sera en fonction du dénivelé, des difficultés du terrain ainsi que des conditions climatiques adapté pour être effectué en 20 à 30 minutes. Ce parcours doit être correctement fléché.

Une reconnaissance est ensuite effectuée par le juge et les conducteurs, accompagnés ou non de leurs chiens non attelés.

Tous les candidats donnent leur temps de parcours (minutes et secondes) avant le départ du premier concurrent.

Un top départ est donné et un top arrivée est noté. La différence donne le temps réel du parcours en minutes et secondes.

Pour faciliter les contrôles et éviter les soupçons de connivence, le départ et l'arrivée seront réalisés dans la mesure du possible à deux endroits différents bien espacés.

Le parcours s'effectue sans laisse. Toute prise en laisse ou contact avec le chien est pénalisée de 30 secondes par prise constatée (cette pénalité est appelée Pénalité Commissaire).

La seule prise du chien par son conducteur est autorisée en cas de situation de danger.

Le juge est secondé dans cette épreuve par deux pointeurs (départ et arrivée) équipés de montres ou chronos fiables avec minutes et secondes et de commissaires itinérants pouvant être équipés de moyens de surveillance (un compte rendu sera remis au juge en fin d'épreuve)

Au milieu approximatif estimé par le juge du parcours, un arrêt obligatoire de 30 secondes est effectué. Cet arrêt est supervisé par un commissaire et permet au chien de se désaltérer. (point d'eau obligatoire) (s'il le souhaite le concurrent peut prévoir la gamelle personnelle de son chien)

Si sans raison apparente, le concurrent ne repart pas à l'issue des 30 sec, le commissaire le notera sur son compte rendu pour une éventuelle pénalité.

Maximum des points 40

Pénalités : 1 point toutes les 10 secondes d'écart (temps estimé et temps réel)

1 Pénalité Commissaire = 30 secondes soit 3 points

Principales anomalies constatables par les Commissaires:

- Mise en laisse
- Contact avec l'attelage ou la charrette
- Arrêt non justifié ou allure de galop
- Infraction Grave:
- Possession pendant l'épreuve de régularité de
- Téléphone, montre, GPS, appareil photo ou tout appareil permettant de mesurer le temps.....

La constatation de cette infraction sera sanctionnée par une élimination de l'épreuve. (Le juge, après rapport du Commissaire ayant constaté l'infraction, informera le concurrent de son élimination)

Pour éviter la perte de maîtrise de l'attelage et les excès d'allures les concurrents réalisant un temps inférieur à 25% du temps estimé par le juge feront l'objet d'un contrôle auprès des commissaires pour déterminer si l'allure doit faire l'objet d'une pénalité. La lenteur excessive ne sera pas pénalisée.

Le juge détermine les configurations du parcours. A cet effet, en cas de prise en laisse imprévue due à un événement extérieur pouvant provoquer un risque d'accident, le conducteur devra le signaler au juge qui appréciera s'il doit ou non pénaliser cette reprise à l'attache.

Le galop est une allure interdite et dangereuse pour le chien comme pour le concurrent.

CLASSEMENT GENERAL: Celui-ci, pour tout concours, sera l'addition des points obtenus pour ces deux épreuves, en cas d'égalité de points, c'est le résultat du parcours d'obstacles qui fera la différence. La non-participation à l'épreuve d'harmonie d'un candidat entraînera son élimination du classement au concours.

Au classement général, le qualificatif

- Excellent sera attribué pour un résultat de 80 à 100 points
- Très Bon sera attribué pour un résultat de 70 à 79 points
- Bon sera attribué pour un résultat de 60 à 69 points

3 - EPREUVE D'HARMONIE

Elle n'influe pas sur le classement du concours et est elle-même soumise à un classement à part qui sera également récompensé.

Cette épreuve sera également sans laisse.

Elle sera effectuée sur un terrain équipé de plusieurs obstacles à plat, type virages, tunnel, rétréci, slaloms...négociables par des charrettes anciennes et/ou des costumes d'apparat.

Elle permet de juger l'harmonie entre le chien et son conducteur. Les déguisements ne concernent que le conducteur et la charrette. En aucun cas, le chien ne peut être déguisé.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au maximum égal au poids du chien

Chaque conducteur passe une épreuve d'harmonie sur quelques obstacles et dans un temps imparti de 1mn 30 à 2 minutes

Aucun thème n'est imposé. Toutefois, le déguisement devra être en rapport avec les axiomes suivants :

- utilisation historique du chien en attelage
- thème où le chien est utilisé par l'homme
- thème où le chien est auxiliaire de l'homme

Le Compte Rendu

1er Stage de Moniteur d'Attelage canin à Néronde proposé au niveau national s'est déroulé les 13 et 14 juin 2009 en Rhône-Alpes au Club Canin du Val de Loire à NERONDE (Président: M. Daniel DUPUY).

La formation théorique a eu lieu dans la salle de l'Ancienne Cure de NERONDE et la formation pratique sur le terrain du Club. Elles étaient assurées par Gilles AYMARD – Examineur Formateur "Attelage" CNEAC

Sont également intervenus, de la Société Canine Rhône-Alpes
Guillaume DUBLANCHE – Délégué Régional Éducation Formation
Annick AYMARD – Déléguée Régionale Attelage
avec la participation d'Eve MERPIT.

Les stagiaires au nombre de 12 venaient de différentes régions (Rhône-Alpes, Auvergne Bourbonnais Velay, Franche Comté, Lorraine, Champagne Ardennes, Centre et Landes). 3 d'entre eux n'avaient jamais pratiqué l'activité.

Ils étaient tous très motivés, se sont tous impliqués au cours de ces 2 journées et ont tous été certifiés Moniteur d'Attelage Canin à l'issue d'un QCM.

Les Initiations en 2009 :

Journées d'Initiation à l'Attelage au Club de TRESSES CCG.

Les 25 et 26 juillet 2009, Yannick TOINEN a présenté l'Attelage à 16 participants venant des départements du Gers, Landes, Limousin, Gironde, Vendée, Dordogne, et Lot et Garonne.

Démonstrations lors de Championnats :

Patrick DALLIERE, Délégué Attelage Centre a présenté une démonstration d'attelage à AMBOISE les 6 et 7 juin 2009 au Championnat de France d'Agility

Une mobilisation des Clubs de la régionale a permis de rassembler 9 chiens le samedi et 12 le dimanche. Les attelages ont fait l'ouverture du défilé des régionales, des baptêmes, des présentations sur obstacles, des défilés entre les terrains de concours pour terminer par un carrousel en attendant la proclamation des résultats.

Annick AYMARD, Déléguée Attelage Rhône-Alpes a présenté l'activité avec le concours des licenciés "attelage" de la région au cours des grandes manifestations "Agility" organisées en Rhône-Alpes :

- À CIBEINS les 4 et 5 juillet 2009 pour le Grand Prix de France d'Agility

- À MONTELMAR les 1er et 2 août 2009 pour le 1er Trophée d'Agility

Au cours de ces journées nous avons tenu un stand, fait des démonstrations, proposé des baptêmes (une dizaine à chaque fois) et participé au défilé des régions à CIBEINS.

Ces rencontres avec des possesseurs de chiens de grandes races et avec quelques Présidents de Club ont été fructueuses. On enregistre maintenant les retombées puisque certains Clubs du sud et du sud-ouest demandent des journées d'initiation au groupe de travail "attelage".

Manifestations d'Attelage (Démonstration - Baptêmes...)

Pascale GEX, Déléguée Régionale Attelage Picardie Oise

Présentation de l'activité:

Février Chalons en Champagne (exposition canine)

Mai Club Canin d'Abbeville en baie de Somme

Mai Cercle de Loisir des Amis de Terre-Neuve à Cergy Pontoise

Août Club des Amis du Chien d'Ons en Bray

Octobre Portes ouvertes du Club Compiègne Éducation Canine

Évelyne LAUBER, Déléguée Attelage Lorraine

Démonstration lors d'animation de village:

Juin Sedan - Concours équestre

Juin Nomeny – Fête du Chien
Juillet Village Neuf 68 - Club Village Neuf-CUCF
juillet St Dié - Semaine de la Liberté
Août Buchy – Concours de Labours
Septembre Bouxière aux Dames – Les vieux métiers
Septembre Metz – CACIB

Yannick TOINEN, Région Bretagne

Présentation de l'activité:

Juillet Club Canin de Plouezec
Août Fête du chien à Pleubian
Septembre Nationale Élevage Bouviers des Flandres

Patrick DALLIERE, Délégué Attelage Centre

Organisation de relais d'information Attelage dans 5 départements de la région Centre
Diverses démonstrations à l'occasion de manifestations publiques locales

La discipline :

6 Concours pour l'Année 2009.

Licenciés Attelage

L'activité "Attelage" compte 90 licenciés en 2009 qui se répartissent géographiquement ainsi :
23 en Bretagne - 12 au Centre - 14 en Lorraine - 12 en Oise
7 en Nord Picardie 1 en Champagne-Ardenne - 1 en Ile de France
13 en Rhône-Alpes 2 en France Comté - 1 en Auvergne Bourbonnais
4 nouveaux licenciés en septembre

Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2009 à St Dié

Présents:

Eve MERPIT GONON - Yannick TOINEN - Patrick DALLIERE - Gilles AYMARD

1 - Présentation du Compte rendu de la réunion du 5 septembre 2009 lors de la constitution du nouveau Groupe de Travail à Compiègne

2 - Développement de l'Activité

- Stage d'initiation (Carte de Base CNEAC obligatoire)
- Stage de Monitorat (Accessible aux moniteurs d'Éducation 1er degré)

3 - Proposition des Intervenants " Examineurs Formateurs" pour les stages de Moniteur d'Attelage (cursus validé en avril 2008 par la CNEAC):

AYMARD Gilles – MERPIT GONON Eve – TOINEN Yannick

Le stage sera effectué avec le logiciel Power Point validé lors du 1er stage

4 - Proposition de Protocole de Stage d'Initiation à l'Attelage

Fichier joint: Cursus-Stage-Initiation-Attelage-2009.doc

5 - Examineurs proposés pour les concours d'attelage en 2010:

AYMARD Gilles – MERPIT GONON Eve – TOINEN Yannick

- DALLIERE Patrick (Possédant les connaissances et son Monitorat d'Attelage effectuera un assessorat et un jugement en parallèle pour réactualiser ses connaissances dès les premiers concours)

6 - À l'unanimité, le groupe de travail propose que M. BOCHER Pierre, Mme BOCHER Annie et Mme DUBOIS Catherine ne soient pas reconduits, ni comme Examineurs Formateurs, ni comme Examineurs n'étant pas licenciés Attelage, ni Conducteur et ne participant à aucun concours depuis l'entrée de l'activité à la CNEAC. Catherine DUBOIS n'a jamais conduit d'Attelage.

7 - Coursus d'un stage d'examineur à rédiger pour prise en compte à la prochaine réunion de la CNEAC en janvier 2010

8 - Information des dates de concours recensées mais non-officielles du calendrier 2010

9 – Programme Attelage – Programme en cours de validation pour la saisie des épreuves de concours d'Attelage

10 - Club - Recenser les Clubs pratiquant l'Attelage et contrôler la présence d'une roue d'attelage sur le site de la CNEAC et informer les CTR pour mise à jour du site

11 - DSV - S'assurer de la Déclaration à la DSV et du contrôle vétérinaire lors des concours

12 - Longueur des attelages

Retour d'une étude à Compiègne sur les longueurs d'attelage par Eve Merpit

13 - Les nouveaux obstacles seront testés à l'occasion des concours par des examinateurs différents (passage de ces obstacles hors concours)

Ils seront ensuite validés par une réunion du groupe de travail.

14 - Recenser les Clubs de Race pouvant être concernés par des stages d'initiation.

15 - Type de concours:

Compte tenu que le nombre de licenciés ne permet pas encore de procéder à des épreuves de sélection, nous proposons pour l'année 2010 d'appeler ces catégories de concours :

CC -- Concours Classique

CR -- Concours Régional

CNF -- Concours National France

ANNEXE N° 11

GROUPE DE TRAVAIL AGILITY :

Compte rendu d'activités G.T. Agility :

Objet : Actualisation et propositions d'évolution de la discipline

Le groupe de travail s'est penché sur la réactualisation de documents existants et sur des propositions d'amélioration et de développement de la discipline.

A- Cahier des charges

- Cahier des charges pour l'organisation d'un concours

- o Voir dernier rapport de la CNEAC fixant le nombre de concurrents par concours. (hors finales)

- Cahier des charges pour l'organisation d'une finale

- La CNEAC a demandé aux différents GT de proposer un cahier des charges adapté et concis. Il doit permettre une interprétation aisée aux organisateurs
- Convention d'objectif
 - Une nouvelle convention est en cours de rédaction par la CNEAC.

B - Retour d'expérience Finales et piste de réflexion

Remise des prix le dimanche, les participants ont une seule idée en tête, partir au plus vite. Le fait d'associer le défilé des régions et la présentation de l'équipe de France avec la remise des prix prend du temps (environ 1 heure).

Optimisation du temps

Aménagement du programme, le défilé des régions a lieu en fin de première journée (samedi soir) suivi du pot de l'amitié. La reprise des épreuves le dimanche débute à 07h30 au lieu de 08h00.

Le dimanche soir étant uniquement consacré à la remise des prix. Le gain de temps ainsi acquis permet à tous de reprendre la route plus tôt.

B - 1 Trophée par équipe de la SCC

B1 - LE TROPHEE PAR EQUIPE : A la demande du G.T. Agility entériné par la commission. Les épreuves de la finale nationale du Trophée d'Agility se joueront sur 3 épreuves : 2 Agility plus 1 jumping. Ceci dans le but d'alléger le travail des juges, de l'organisation et faciliter le déroulement des épreuves par une répartition plus harmonieuse du concours.

B2 - Comptage des pénalités

Afin d'être équitable dans le décompte des points, chaque élimination est sanctionnée de 50pts de pénalités. Le parcours doit être fini pour avoir un chrono.

Exemple :

Un concurrent qui prend une élimination et deux fautes (60points) se retrouvent au classement derrière un concurrent qui à fait deux éliminés qui font 50points + 5points = 55 points. Beaucoup jouent le chronomètre après la première élimination et font fi des autres puisque sanctionnés comme une faute.

C – Evolution du 3^{ème} degré

Demande de licence et évolution technique

C.1 Les conditions d'accès et le maintien

Critères de passage du 2ème au 3ème degré

- Il faut justifier d'une place dans les trois premiers dans 3 concours officiels en épreuve 2ème degré sous 2 juges différents. Ne sont pris en compte que les excellents sans faute depuis le dernier Championnat du Monde d'Agility de la F.C.I.
- Demander à la CNEAC via votre CTR en fournissant les justificatifs, à faire partie de la classe 3ème degré afin de recevoir la licence correspondante. (Joindre 1 chèque de 5 EUROS à l'ordre de la S.C.C. + 1 enveloppe timbrée à l'adresse de votre C.T.R.)
- Votre C.T.R. vous remettra la licence 3ème degré en échange de votre licence 2ème degré

Maintien en classe 3ème degré

Le renouvellement de la licence 3ème degré se fait dans les conditions suivantes :

- Avoir obtenu 5 excellents sur les épreuves du 3ème degré sur l'année civile.
- Ou
- Avoir participé au Championnat de France de l'année en cours.

Le maintien est fait sur présentation des justificatifs joints à la demande de renouvellement de licence.

C.2 Evolution technique

C'est au sein des licenciés 3^{ème} degrés que sont sélectionnés les membres de l'équipe de France pour le Championnat du Monde d'Agility de la F.C.I.

Les postulants sont obligatoirement détenteurs de la licence 3^{ème} degré pour participer à la présélection.

Carte conducteur

Il peut être délivré une carte conducteur (trice) pour le chien en 3^{ème} degré. Il permet à son détenteur la conduite du chien sur toutes les épreuves d'un concours à l'exception de l'épreuve 3^{ème} degré.

D - Equipe de France

Suite à une discussion avec le sélectionneur et capitaine de l'équipe de France,

La sélection de l'équipe de France sera finalisée et proposée à la commission pour être présenté au championnat de France en lieu et place du GPF.

De fait, si un juge étranger est invité, il semble plus approprié qu'il officie sur le 3^{ème} degré, souvent très technique, en lieu et place d'une épreuve du GPF ouverte à tous les participants ayant des niveaux très différents.

D.1 Horizon championnat du monde 2011

Pour aborder ce championnat du monde, il semble opportun que le staff technique en place aujourd'hui soit maintenu jusqu'à cette échéance afin de préparer cette rencontre qui aura lieu sur notre territoire. Les années 2010, 2011 doivent être consacrées à la consolidation, la préparation physique et technique de l'équipe de France.

Le « Turn Over » permettant la recherche de nouveaux potentiels sur des rencontres organisées par le STAFF technique est délégué aux consultants régionaux pour la recherche d'équipes émergentes sur les concours officiels, sur des rencontres organisées par les consultants ainsi que le fichier **P.A.F.** Le résultat est porté à la connaissance du sélectionneur.

D.2 - PROPOSITION D'UN ADDITIF AU PROTOCOLE DE L'EDF :

CIRCULATION DE L'INFORMATION

Il est indispensable dans le cadre des activités de EDF de privilégier les canaux officiels pour la circulation de l'information. La primeur sera réservée au responsable du groupe de travail Agility et aux membres de la Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles.

IMAGES ET PHOTOS

Dans le cadre des regroupements des présélections et activités de l'EDF. Dans la mesure où des photos existent et circulent sur quels que canaux que se soient, le logo de la SCC aura une visibilité prépondérante par rapport aux différents sponsors et représentants régionaux.

CREATION DE VETEMENTS

Lors de rassemblements officiels nationaux et internationaux, les membres de l'EDF portent une tenue aux couleurs nationales.

En outre, cette tenue devra avoir de manière visible le logo de la SCC ainsi que celui de l'EDF. Avant d'établir un tirage sur différents supports (Tee Shirt, survêtement, etc.).

La maquette sera transmise au responsable du GTA qui soumettra le projet aux membres de la commission pour approbation.

PRESELECTION ET SELECTION

Suite aux différents regroupements pour la présélection. Les comptes rendus d'activités seront transmis par le capitaine de l'équipe de France. Les rencontres terminées, son choix concernant les présélectionnés et dans un second temps, la composition de l'équipe de France une fois celle-ci constituée, sont transmis au responsable du GTA et aux membres de la CNEAC avant le championnat de France, manifestation choisie pour la présentation officielle de l'équipe de France.

La mise en ligne est faite par le représentant de la commission gestionnaire du site officiel.

Le représentant du GT au sein de l'EDF veillera au respect du présent protocole.

E. Manifestation Internationale

European Open

Le groupe de travail à en charge la sélection et le suivi des équipes qui représenteront la France lors de cette manifestation. Sur le nombre de places dédiées à la France, une partie sera réservée pour permettre le déplacement de l'équipe de France plus les remplaçants soit 20 places maximum. Cette manifestation internationale étant ouverte aux chiens non LOF, une place prépondérante leur est réservée. La sélection et le choix est fait sur les résultats de la finale du Grand Prix de France de la Société Centrale Canine.

Le représentant compétiteur du GT à en charge le suivi administratif de ces équipes non LOF et de la sélection de l'EDF.

ANNEXE N° 12

GROUPE DE TRAVAIL CANICROSS

Composition du nouveau G.T. :

- **Alain TISSIER** : Responsable de groupe :

60 allée des Rivalettes – 18 230 SAINT DOULCHARD

02 48 02 07 48 – 06 98 25 66 39

alainjm.tissier@aliceadsl.fr

- **Catherine OBEUF**

14 rue des Prés – 59320 EMMERIN

03 20 38 45 99 – 06 73 75 41 48.

catherine.obeuf@9online.fr

- **Alain VELAY**

Chemin des Gilles – 26740 SAVASSE

04 75 90 08 01.- 06 77 27 11 60

avelay@wanadoo.fr

Le Président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER

Le secrétaire de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA.